

Délibération n°2023-06-00

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Attributions d'une aide financière exceptionnelle dans le cadre du règlement d'intervention des aides aux entreprises

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	67
Pouvoirs	15
Votants	82

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 décembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à La Courtine.

Yoann Fiancette est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Beynat Audrey	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Briquet Isabelle	à	Jean-Pierre Bodeveix	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Peyraud Serge	à	Philippe Roche
Cornelissen Tony	à	Maryse Badia	Ribeiro Sophie	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Delibit Sandra	à	Gilles Barbe	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Delpy Daniel	à	Jacqueline Cornelissen	Soufour Marie-Christine	à	Barbara Vimon
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Brugère Jeremy (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Mouty Samuel ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Talvard Françoise ; Ventadour Elisabeth.

Le président explique que dans le cadre de sa compétence développement économique, Haute-Corrèze Communauté suit l'activité de l'abattoir d'Ussel.

Haute-Corrèze Communauté est, au quotidien, aux côtés des associés du Groupement des Usagers de l'Abattoir d'Ussel (GUAU) et de son directeur pour les accompagner et les soutenir notamment dans le cadre de la mise en demeure de l'Etat de réaliser des travaux de mise aux normes. La bonne gestion de ces derniers mois, ainsi que l'arrivée d'un nouvel associé qui permet d'augmenter le tonnage et de sécuriser l'activité, permet d'envisager un avenir plus serein.

Malgré ces efforts, la trésorerie reste tendue et la situation économique de l'abattoir, très fragile.

Au vu de ce contexte, le président propose de voter une aide exceptionnelle dans le cadre du règlement (RIAC) sur le dispositif 6.1 – soutien aux investissements des PME dont l'objectif est de faciliter la mise en œuvre de projets générateurs d'emplois ou d'activité sur le territoire.

Cette aide est de 20 % et interviendrait pour réaliser les mises aux normes de l'outil d'abattage en 2024.

Cette subvention d'un montant total de 30 000 euros sera versée en 2 fois :

- De façon exceptionnelle, un acompte de 27 000 € sera versé avant le 31/12/2023 ;
- Le solde sera versé en 2024 sur présentation des justificatifs et de la réalisation effective des investissements.

Dans le cas où ces investissements ne seraient pas réalisés, le GUAU s'engage à reverser la subvention à Haute-Corrèze Communauté.

Après en avoir délibéré favorablement, à la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de cette subvention exceptionnelle au GUAU pour un montant de **30 000 €** selon les conditions mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

A la majorité	
Votants	82
Pour	81
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 décembre 2023

Le président,
Pierre Chevalier.

